

Délibération du Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Le Havre Normandie ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie

Vu l'avis positif du Comité Social d'Administration en date du 30 septembre 2025

Vu la délibération n°2823/2025/GRH du 12 juin 2025 du Conseil d'administration relative au pré calibrage de la campagne d'emploi 2026

Délibération n°2912/2025/GRH Domaine : Gestion des ressources humaines

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie le 16/10/2025
délibère sur :

Article 1er:

Le conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur la modification du calibrage de la campagne d'emploi présentée en séance le 12 juin 2025. Il se prononce après avoir pris connaissance de l'avis favorable rendu par le Comité Social d'Administration en date du 30 septembre 2025.

Article 2:

Le Conseil d'administration approuve l'augmentation de l'enveloppe dédiée à la campagne d'emploi 2026 qui pourrait se traduire selon la ventilation suivante :

Personnels enseignants-chercheurs et enseignants :

5 PU (+1)

9 MCF (+3)

4 ESAS (-1)

Personnels BIATSS :

3 A (+1)

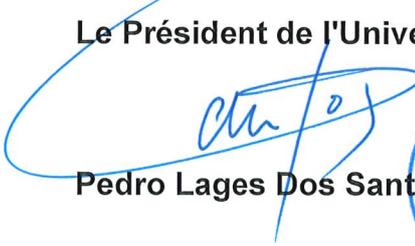
2 B

3 C

Article 3:

En conséquence, la présente délibération se substitue, en l'abrogeant, à la délibération n°2823/2025/GRH du 12 juin 2025 du Conseil d'administration, relative au calibrage de la campagne d'emploi 2026.

Le Président de l'Université Le Havre Normandie


Pedro Lages Dos Santos



Adoption à l'unanimité